

Deliberation du Conseil Municipal**D.2021.12.16- 06****ACTE : 8.2****Commune de LAUZERTE**

L'an deux mille vingt et un et le 16 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, BOURCIER, DENIS, GAUCHET, LARONDE, MAZILLE, MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : M. BAÏADA A M. BERTHAUX

Excusés / Absents : MME NEGRE, M. BADO

Secrétaire : M. ZULIAN

Date de la convocation : 10/12/2021

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : MOTION EN FAVEUR DU MAINTIEN DES URGENCES DE NUIT A L'HOPITAL INTERCOMMUNAL CASTELSARRASIN – MOISSAC**

Les urgences de l'hôpital Intercommunal de Castelsarrasin-Moissac connaissent de grandes difficultés en personnel. La modification du fonctionnement du service des urgences réduit fortement son accessibilité pour la population avec une fermeture en période nocturne.

Nos concitoyens seront privés d'urgences plusieurs heures par jour au détriment de leur santé de leur sécurité. Il est inenvisageable d'obliger des personnes malades à faire plus de 1h15 de transport vers l'hôpital de Montauban en cas d'urgence médicale.

Pourtant les caractéristiques socio-démographiques de notre territoire rural justifient pleinement le maintien d'un service de santé publique de proximité. La part des plus de 60 ans, des retraités et des agriculteurs, est supérieure à la moyenne nationale. Aux urgences, en 2019, la part de la pédiatrie était de 17 %.

Par ailleurs, la restriction des heures d'ouverture des urgences fragilisera les autres services de l'hôpital : en effet 56 % des admissions en médecine en 2020 se sont faites via les urgences ; idem pour 55,5 % des admissions en chirurgie. La problématique de l'accès aux urgences est donc centrale pour l'avenir du Centre Hospitalier Intercommunal CASTELSARRASIN-MOISSAC (CHICM).

L'avenir immédiat des urgences du CHICM n'a fait l'objet d'aucune communication de la part de l'ARS aux élus du territoire qui représentent la population. Ce silence méprisant des autorités sanitaires démontre la volonté de l'État d'imposer sans débat aux communes du territoire l'austérité et la fermeture des services publics vitaux.

Considérant la nécessité du maintien du CHICM et de son service d'urgence au regard :

- du vieillissement de la population du territoire,
- de l'éloignement des autres services d'urgence,
- de la désertification médicale du territoire,


Considérant les risques que feraient peser la fermeture des urgences la nuit sur la santé de nos concitoyens, notamment sur l'augmentation de la durée de prise en charge des patients qui augmente les risques de mortalités,

Considérant l'impact de la réduction des heures d'ouverture des urgences sur les autres services du CHICM,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DEMANDE** : à l'ARS que le service des urgences et les lignes du SMUR du CHICM soient maintenus dans leur intégralité et en continu.
- **INTERPELLE** : la Région Occitanie pour qu'elle consacre des moyens en faveur de l'attractivité du CHICM.
- **DEMANDE** : au Gouvernement des moyens financiers suffisants pour revaloriser les conditions de travail du personnel soignant et recruter des médecins urgentistes.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
François LE MOING